

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 25 mai 2026 au Centre administratif à Sept-Îles.

Sont présents

M^{me} Cindy Bourgeois
M. Denis Clements
M^{me} Cindy Delarosbil
M^{me} Ginette Fontaine
M^{me} Carine Fortier-Marcoux
M. Martin Labbé
M. Amaury LeBoyer
M^{me} Caroline Leduc
M^{me} Josée Picard
M^{me} Mélanie Raymond
M^{me} Kyra Robertson
M^{me} Jessica St-Laurent

Sont absents

M^{me} Marie-Josée Pouliot
M. Maxime Thériault
M. Daniel Poitras

Sont aussi présents

M. Marc-André Masse,
directeur général
M^{me} Mireille Lejeune,
secrétaire générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Amaury LeBoyer ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

Messieurs Alexandre Côté et Jean-Michel Drouin de Groupe ABR inc., membre du public assistent à la rencontre. M. LeBoyer leur indique à quels moments il leur sera possible de prendre la parole en leur souhaitant la bienvenue.

VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Mireille Lejeune confirme la légalité de la séance. Il est 20h03.

RÉFLEXION

Monsieur LeBoyer souhaite que les comptes à recevoir des taxes scolaires et autres frais non perçus reviennent rapidement aux élèves et services compte tenu du contexte budgétaire que nous connaissons.

CA 2025-2026/055

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, Monsieur Denis Clement, et résolu, que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CA 2025-2026/056

PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Madame Cindy Delarosbil, et résolu, que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte.

Adopté à l'unanimité



CA 2025-2026/057

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT l'article 170, 2^e paragraphe de la *Loi sur l'instruction publique* : « Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 a été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, Monsieur Martin Labbé, et résolu, DE DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

CA 2025-2026/058

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Madame Ginette Fontaine, et résolu, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Messieurs Côté et Jean-Michel Drouin prennent la parole afin de s'enquérir de l'état d'avancement du processus décisionnel relatif à l'octroi du contrat d'entretien ménager des écoles de Fermont pour la période 2026-2029.

Le président indique que ce point fait l'objet de l'ordre du jour de la présente séance, au point 11, et qu'une décision est prévue à cet effet.

Messieurs Côté et Drouin expriment des préoccupations quant à la conformité du plus bas soumissionnaire.

En réponse, le président affirme sa confiance envers le travail du Service des ressources matérielles, lequel a déjà été interpellé à ce sujet. Il précise que le conseil d'administration s'appuie sur les validations effectuées par les services compétents et n'intervient pas dans leur analyse technique. Il informe également les intervenants de la possibilité de recourir à l'Autorité des marchés publics et mentionne que le conseil prendra les mesures appropriées si des non-conformités devaient être établies.

CA 2025-2026/059

NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
EXERCICE FINANCIER 2025-2026

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* impose au centre de services scolaire de nommer un auditeur indépendant chargé de la vérification des états financiers;

CONSIDÉRANT l'article 112 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* attribuant au conseil d'administration le pouvoir de nommer un auditeur indépendant qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer a procédé à un processus d'approvisionnement conforme (appel d'offres sur invitation), visant l'octroi d'un mandat d'audit externe pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2026;



CONSIDÉRANT que la firme **MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.** a déposé une offre conforme aux exigences administratives, techniques et financières, incluant les attestations requises (CNESST, Revenu Québec et Charte de la langue française);

CONSIDÉRANT que cette offre prévoit la réalisation complète du mandat de vérification externe tel que défini par le ministère de l'Éducation, incluant notamment :

- L'audit des états financiers annuels;
- Des procédures d'audit spécifiées, dont celles relatives à l'effectif scolaire;
- La préparation et l'audit des états financiers résumés;

CONSIDÉRANT que les honoraires proposés pour l'exercice 2025-2026 s'élèvent à un montant total de **49 300 \$ (avant taxes)**;

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue de la firme dans le secteur de l'éducation et sa connaissance approfondis des centres de services scolaires;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Madame Mélanie Raymond, et résolu, **DE NOMMER** la firme **MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.** à titre d'**auditeur indépendant** du Centre de services scolaire du Fer pour l'exercice financier débutant le 1^{er} juillet 2025 et se terminant le 30 juin 2026.

QUE le mandat confié à l'auditeur indépendant comprenne l'ensemble des travaux prévus à l'offre de services, incluant :

- La vérification des états financiers conformément aux normes applicables du secteur public;
- Les procédures d'audit exigées par le ministère de l'Éducation;
- La production des rapports destinés au conseil d'administration et aux instances concernées.

QUE ce mandat soit octroyé pour un montant maximal de **49 300 \$ (avant taxes)**, conformément à l'offre de services déposée, sous réserve de tout ajustement autorisé selon les mécanismes contractuels applicables;

D'AUTORISER la direction générale à :

- Signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution;
- Assurer le suivi contractuel du mandat, incluant la gestion des livrables et des échéanciers.

QUE l'auditeur indépendant présente ses rapports au conseil d'administration, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

Adopté à l'unanimité

CA 2025-2026/060

**CALENDRIERS DES SÉANCES ORDINAIRES
CONSEIL D'ADMINISTRATION
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit tenir des séances ordinaires afin d'exercer ses fonctions et pouvoirs, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que les règles de gouvernance applicables au centre de services scolaire exigent la planification préalable des séances du conseil d'administration afin d'assurer une gestion efficace et transparente;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un calendrier annuel des séances ordinaires favorise la prévisibilité des travaux, la participation des membres et la bonne gouvernance;



CONSIDÉRANT que les séances du conseil d’administration doivent être tenues selon des modalités permettant le respect des règles relatives à la convocation, à la publicité et à la tenue des séances;

CONSIDÉRANT qu’un sondage a été effectué auprès des membres du conseil d’administration afin de déterminer un moment propice à la tenue des séances;

CONSIDÉRANT le résultat de ce sondage établissant que le **lundi** est le jour de la semaine convenant au plus grand nombre de membres;

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, Madame Jessica St-Laurent, et résolu, **D’ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires du conseil d’administration 2026-2027 comme suit :

- Le lundi, 24 août 2026 à 20h;
- Le lundi, 30 novembre 2026 à 20h;
- Le lundi, 22 février 2027 à 20h;
- Le lundi 24 mai 2027 à 20h.

Adopté à l'unanimité

CA 2025-2026/061

**ENTRETIEN MÉNAGER 2026-2029
ÉCOLES DE FERMONT**

CONSIDÉRANT l’article 135 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* (CA-2024-2025/046), en date du 27 janvier 2025, attribuant le pouvoir au conseil d’administration de conclure un contrat de service comportant une dépense supérieure à 500 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer est allé en appel d'offres public pour l'entretien ménager des écoles de Fermont, pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissions reçues dans le délai prescrit ont été ouvertes par le représentant du Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission d’Entretien Grenier et Fille inc. est inadmissible pour cause de documents manquants selon les clauses c), e) et h) du point 1.10 Admissibilité des documents d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT les résultats des soumissions :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant avant taxes</u>
Entretien Grenier et Fille inc.	1 242 220,00 \$
Services ménagers Trifluviens inc.	1 254 474,49 \$
Groupe ABR inc.	1 289 347,00 \$

IL EST PROPOSÉ par l’administrateur, Monsieur Martin Labbé, et résolu, **D’ACCORDER** le contrat d'entretien ménager 2026-2029 des écoles de Fermont à **Services Ménagers Trifluviens inc.**, pour la somme de **1 254 474,49 \$** (avant taxes). Ce contrat sera en vigueur du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029.

Adopté à l'unanimité



RÉFECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
ÉCOLES DES DÉCOUVERTES À FERMONT
ADJUDICATION DU CONTRAT À L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT l'article 136 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* (CA-2024-2025/046), daté du 27 janvier 2025, attribuant le pouvoir au conseil d'administration de conclure un contrat de travaux de construction comportant une dépense de 1 000 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT la demande présentée au MEQ, pour la réfection des installations électriques de l'école des Découvertes de Fermont, dans le cadre de la mesure 50627 *Travaux prioritaires en maintien d'actifs contribuant à assurer la santé et la sécurité des personnes ou l'intégrité du bâtiment ou du service*;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer est allé en appel d'offres public pour les travaux de réfection des installations électriques de l'école des Découvertes de Fermont;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues dans le délai prescrit et ont été ouvertes par le représentant du Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant avant taxes</u>
RPF Ltée	1 694 507,00 \$
Entreprises Rodrigue Piquette inc.	2 275 471,76 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Madame Caroline Leduc, et résolu :

- **D'ACCORDER** ce contrat au seul soumissionnaire conforme, **RPF Ltée**, pour un montant forfaitaire de **1 694 507,00 \$** excluant les taxes provinciales et fédérales;
- **D'AUTORISER** le directeur général monsieur Marc-André Masse, à signer ce contrat pour et au nom du Centre de services scolaire du Fer;
- **D'AUTORISER** le directeur des ressources matérielles, monsieur Benoît Beauchemin, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet;
- **QUE** les modifications au contrat qui occasionnent des dépenses supplémentaires soient autorisées selon les dispositions prévues au *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* (CA 2024-2025/046).

Adopté à l'unanimité

POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE
MISE À JOUR

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* confie au centre de services scolaire la responsabilité d'organiser le transport scolaire et d'en déterminer les conditions d'application;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration est responsable d'adopter les politiques encadrant les services offerts par le Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la Politique relative au transport scolaire afin de l'arrimer aux encadrements légaux et administratifs en vigueur ainsi qu'aux pratiques actuelles du Centre de services scolaire du Fer;



CONSIDÉRANT que les consultations jugées nécessaires ont été effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport et l'ensemble des discussions du CA;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, Monsieur Denis Clement et résolu, **D'ADOPTER** la version mise à jour de la Politique relative au transport scolaire, telle que présentée, laquelle entrera en vigueur à compter de son adoption et remplacera toute version antérieure de cette politique.

Adopté à l'unanimité

CA 2025-2026/064

**PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL,
CADRE ET DE SOUTIEN
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* confère au centre de services scolaire la responsabilité d'organiser les services éducatifs et administratifs requis pour répondre aux besoins de la population scolaire;

CONSIDÉRANT que cette responsabilité implique la planification et l'affectation des ressources humaines nécessaires à la prestation des services éducatifs, administratifs et complémentaires;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration est responsable d'approuver les orientations et les encadrements relatifs à la gestion des ressources humaines du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du plan d'effectifs s'inscrit dans un processus de planification des ressources visant à assurer une utilisation efficiente et optimale des ressources disponibles, dans le respect des crédits budgétaires autorisés;

CONSIDÉRANT que ce plan tient compte notamment :

- Des besoins des établissements scolaires et des services administratifs;
- Des règles applicables issues des conventions collectives et des conditions de travail du personnel-cadre;
- Des orientations ministérielles et des paramètres budgétaires en vigueur;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été réalisées auprès des instances concernées, lorsque requis, conformément aux encadrements applicables;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Carine Fortier-Marcoux, et résolu :

- **D'APPROUVER** le plan d'effectifs du personnel professionnel, cadre et de soutien pour l'année scolaire 2026-2027, tel que présenté.
- **DE MANDATER** la direction générale pour assurer la mise en œuvre de ce plan d'effectifs, conformément aux encadrements légaux, réglementaires et conventionnels applicables.
- **D'AUTORISER** la direction générale à apporter, au besoin, les ajustements requis au plan d'effectifs en cours d'année, dans les limites des crédits autorisés et en conformité avec les règles applicables.

Adopté à l'unanimité



DÉSIGNATION DES MEMBRES QUI DÉBUTERONT UN MANDAT
LE 1^{ER} JUILLET 2026

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l’instruction publique* établit la composition du conseil d’administration des centres de services scolaires ainsi que les modalités de désignation de ses membres;

CONSIDÉRANT que cette loi prévoit que certains membres sont désignés par des groupes électoraux ou instances représentatives (parents, personnel, communauté), tandis que d’autres peuvent être cooptés par les membres du conseil d’administration admissibles;

CONSIDÉRANT que les mandats de certains membres arrivent à échéance le 30 juin 2026 et qu’il y a lieu de procéder à la désignation des personnes appelées à débiter un nouveau mandat à compter du 1^{er} juillet 2026;

CONSIDÉRANT que les processus de désignation, incluant les appels de candidatures et, le cas échéant, les processus électifs, ont été réalisés conformément aux règles applicables;

CONSIDÉRANT que les candidatures reçues ont été jugées admissibles et que le conseil d’administration en a pris connaissance, incluant les recommandations relatives aux nominations par cooptation;

CONSIDÉRANT que la séance régulière du conseil d’administration permettant d’entériner ces désignations est fixée au 25 mai 2026 et qu’il n’est pas possible de reporter cette décision à une séance ultérieure sans contrevenir aux délais légaux;

CONSIDÉRANT que, dès la fin de la période légale de mise en candidature, le Centre de services scolaire du Fer a interpellé les représentants syndicaux afin d’obtenir les résultats du processus électif du membre représentant le personnel de soutien dans les délais requis;

CONSIDÉRANT qu’un suivi a été demandé avant le 15 mai 2026 et qu’un rappel a été effectué le 13 mai 2026;

CONSIDÉRANT que, malgré ces démarches, les modalités retenues par le syndicat prévoient un calendrier de vote s’échelonnant du 25 mai à 16 h au 27 mai à 16 h, empêchant la transmission du résultat dans les délais requis pour la séance du 25 mai 2026;

CONSIDÉRANT que ce décalage de deux (2) jours entraînerait la tenue d’une séance extraordinaire mobilisant les 15 administrateurs, la direction générale et le secrétariat général, ainsi que des dépenses de fonds publics;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d’administration de respecter les exigences légales applicables et les principes de saine gestion des ressources publiques;

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, Madame Cindy Delarosbil, et résolu, **DE DÉSIGNER** les personnes suivantes à titre de membres du conseil d’administration pour un mandat débutant le 1^{er} juillet 2026 :

- Jessica St-Laurent, à titre de représentante des parents;
- Mélodie Blanchette, à titre de représentante des parents;
- Mélanie Raymond, à titre de membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires, pour un nouveau mandat, à la suite d’une décision de cooptation des membres admissibles du conseil d’administration;
- Martin Labbé, à titre de membre possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources matérielles, pour un nouveau mandat, à la suite d’une décision de cooptation des membres admissibles du conseil d’administration;



- Ginette Fontaine, à titre de membre représentant le personnel professionnel non enseignant, étant la seule candidate admissible ayant déposé sa candidature;

DE DÉSIGNER, conditionnellement à la réception du résultat officiel du processus électif, le membre représentant le personnel de soutien :

- Barbara Massini, représentante du personnel de soutien, désignée à la suite du processus électif tenu auprès des membres concernés, avec la collaboration du syndicat;

QUE, dès réception de ce résultat, la désignation de cette personne prenne effet de plein droit et que son nom soit intégré à la présente résolution par la secrétaire générale;

QUE cette intégration soit portée à la connaissance des membres du conseil d’administration par courriel, à titre de mise à jour administrative;

QUE le procès-verbal de la séance du 25 mai 2026 soit complété en conséquence et soumis pour adoption lors de la séance subséquente;

QUE les mandats des membres désignés en vertu de la présente résolution débutent le 1^{er} juillet 2026, conformément aux dispositions légales applicables.

Adopté à l’unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n’est ajoutée sous ce point.

BLOC D’INFORMATIONS

États des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires

Un document faisant état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires a été présenté lors du comité plénier précédant la présente séance.

Un plan d’action est en œuvre pour tenter de récupérer la plus grande partie possible des sommes.

Rapport du directeur général

Le directeur général a fait la présentation de son rapport lors de la séance plénière précédant la présente rencontre. Il a entre autres été question :

- Du PEVR simplifié et de son plan d’action;
- Des résolutions DG de plus de 25 000 \$;
- De la vie dans les établissements.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune question n’est posée par les membres.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le public présent n’a pas de question supplémentaire.



RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ DE PARENTS

Madame Jessica St-Laurent, présidente du comité de parents, mentionne que la soirée reconnaissance pour les parents est prévue le 11 juin prochain, sous la forme d’un souper BBQ. C’est l’entreprise SMB agira en guise de traiteur.

Le site Internet sera mis en ligne bientôt. Le lien sera publié sur la page du CSS.

COMITÉ EHDAA DE LA LIP

Madame Jessica St-Laurent mentionne qu’une rencontre a eu lieu le 5 mai dernier. Une présentation a été faite de la démarche Mots d’enfants, service d’orthophonie qui sera disponible l’an prochain.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Il n’y a pas eu de rencontre.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il n’y a pas eu de rencontre.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Il n’y a pas eu de rencontre.

COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

La prochaine rencontre est prévue mercredi prochain.

COMITÉ D’ANALYSE DES BASSINS

Il n’y a pas eu de rencontre.

CA 2025-2026/066

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, Madame Mélanie Raymond, et résolu, que la séance soit levée à 20h43.

Il s’agissait de la dernière séance ordinaire prévue cette année.

Adopté à l'unanimité

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE À HUIS CLOS

Les membres sont invités à utiliser les formulaires destinés à l’autoévaluation des membres du CA et à l’évaluation de l’efficacité du CA.



Amaury Le
Boyer
Amaury LeBoyer
Président

Digitally signed by Amaury Le
Boyer
Date: 2026.08.24 17:57:57
-04'00'

Mireille Lejeune
Mireille Lejeune
Secrétaire de la réunion

Signature numérique de
Mireille Lejeune
Date : 2026.08.25 07:55:11
-04'00'